



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE MISE EN CONSULTATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSÉE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCALISÉE A GRIGNY (91350)

Société BLANCHISSERIE DE PARIS

Projet : Augmentation de la capacité de production de la blanchisserie située 1 rue de l'Avenir 91350 GRIGNY. Rubrique n° 2340 de la nomenclature des ICPE.

Consultation du public :

du vendredi 13 novembre (8h30) au lundi 14 décembre 2026 (17h) inclus

(arrêté n°2026.PREF/DCPPAT/BUPPE/ 284 du 22 octobre 2026)

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable à la mairie de GRIGNY (service urbanisme), 19 Route de Corbeil 91350 GRIGNY :

- Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Mardi : de 13h30 à 18h

Il est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Essonne ([www.essonne.gouv.fr/Publications/ Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/ GRIGNY/ Sté BLANCHISSERIE DE PARIS](http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques/Installations_classées_pour_la_protection_de_l'environnement/GRIGNY/Sté_BLANCHISSERIE_DE_PARIS)).

Dépôt des observations du public pendant la période de consultation :

Les observations et propositions du public pourront être soit :

- déposées dans le registre papier mis à disposition à la mairie de GRIGNY (service urbanisme)
- transmises par courrier électronique, à l'adresse suivante :
pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr
- envoyées par courrier postal à l'adresse suivante :
Madame la Préfète de l'Essonne
DCPPAT/BUPPE/VB
TSA 51101
91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

Décision :

La décision d'enregistrement, le cas échéant assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, ou la décision de refus, est prononcée par arrêté du préfet, après avis des conseils municipaux intéressés.